

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	No SD SD-2023-6478												
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13097 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval et que ce règlement soit adopté lors d'une séance subséquente													
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-12-18 Date CM souhaitée : 2023-12-19														
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-13097 Type de règlement : Statutaire Titre du règlement : Règlement numéro L-13097 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval Requérant : Service des ressources humaines Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Oui														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-12-13</td> <td>CE-20231213-4228</td> <td>LETTRE D'ENTENTE - ASSOCIATION DES POMPIERS DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association des pompiers de Laval concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(SD-2023-6288)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-09-25</td> <td>CM-20230925-910</td> <td>ADOPTION - RÈGLEMENT L-13049</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le Règlement numéro L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-4002)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-12-13	CE-20231213-4228	LETTRE D'ENTENTE - ASSOCIATION DES POMPIERS DE LAVAL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-09-25	CM-20230925-910	ADOPTION - RÈGLEMENT L-13049
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-12-13	CE-20231213-4228	LETTRE D'ENTENTE - ASSOCIATION DES POMPIERS DE LAVAL												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-09-25	CM-20230925-910	ADOPTION - RÈGLEMENT L-13049												
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE la Ville maintient le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval ;</p> <p>ATTENDU QUE des modifications sont requises afin de tenir compte de l'entente intervenue avec l'Association des pompiers de Laval en date du 13 décembre 2023 (dont les détails se trouvent en pièce jointe);</p> <p>ATTENDU QUE le présent règlement modifie le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi;</p>														
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS														

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	No SD SD-2023-6478
ASPECTS FINANCIERS Les aspects financiers ont déjà été considérés dans les rapports d'évaluation actuarielle ainsi que dans le budget de la Ville.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES - Dépôt du projet de règlement L-13097; - Avis de motion pour l'adoption du règlement L-13097; - Adoption du règlement L-13097 par le conseil municipal; - Approbations par Retraite Québec et l'Agence du Revenu du Canada; - Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement L-13097		
CADRE NORMATIF Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec (RLRQ, c. R-15.1)		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13097 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval. de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13097 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13097 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.		